

DOSSIERS OUVERTS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 13 janvier 2014

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Renaud-Marc Pilote	<p>Monsieur Renaud-Marc Pilote; Conseil d'arrondissement du 13 janvier 2014</p> <p>M. Pilote intervient au nom de la « Coalition Jeanne-Mance », un regroupement de résidants qui se préoccupe notamment du bruit généré en soirée par l'établissement « Table I sur l'Esplanade », une salle de réception située au 6550, avenue de l'Esplanade. Des plaintes soumises à l'arrondissement et aux services policiers auraient donné peu de résultats pour assurer la quiétude du voisinage. En outre, M. Pilote s'explique mal pourquoi des permis auraient été délivrés pendant que l'utilisation des lieux demeurerait non conforme à la réglementation pertinente en matière de bruit et d'urbanisme.</p>	<p>F. Limoges</p> <p>C. Paquette</p>	<p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES</p> <p>LE CONSEILLER DE SAINT-ÉDOUARD, FRANÇOIS LIMOGES, INDIQUE QUE LA REQUÊTE A ÉTÉ TRANSMISE AU SERVICE COMPÉTENT AVANT LE DÉCLENCHEMENT DE LA DERNIÈRE CAMPAGNE ÉLECTORALE. IL SIGNALA QUE LES PROBLÈMES DE COHABITATION ENTRE UN MILIEU RÉSIDENTIEL ET CE TYPE DE COMMERCE SE RÉVÈLENT PARFOIS COMPLEXES ET IL Y AURAIT LIEU DE POURSUIVRE LES DÉMARCHES AMORCÉES AVEC LE POSTE DE QUARTIER 35 (SPVM) DANS UN PREMIER TEMPS AVANT DE PARVENIR À UNE SOLUTION À PLUS LONG TERME.</p> <p>LA DIRECTRICE DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES, CAROLE PAQUETTE, DÉCLARE QU'UNE REQUÊTE A ÉTÉ REÇUE ET QU'UNE MESURE DE BRUIT SERA RÉALISÉE INCESSAMMENT. DES VÉRIFICATIONS SERONT EFFECTUÉES QUANT AU ZONAGE AUTORISÉ ET M. PILOTE SERA TENU INFORMÉ SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE, POUR SUIVI, À LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES.</p> <p>DOSSIER GDC : 14-17696</p>